

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2020**

**PRÉSENTS** : MM. AGOSTI. BACALERIE. CAMBOU. DA COSTA. DAUMONT. DELPECH. GUITARD. LENORMAND. MANHES. ROUSSEL. SAURIN. VERDELET. VILA. Mmes CASTAING. CHAY. DEMAISON. DUCHAYNE. ESTEVEZ. MARGUERES. MICHAUD. NEVETON-SANTAELLA. RAYNAL. RAYNAUD.

**ABSENTS ET EXCUSES** : M. ZEPHIR (Pouvoir à M. AGOSTI). Mmes CANTALOUBE (pouvoir à Mme ESTEVEZ). FORT-POUJOL (pouvoir à M. GUITARD). POUJADE (pouvoir à M. DELPECH).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme CASTAING

Monsieur le Maire tient des propos liminaires et donne des informations sur la rentrée scolaire et les déboires liés au coronavirus, notamment la fermeture de deux classes de la maternelle à l'école Maurice Saquer. Il évoque également l'organisation du marché à compter du 19 septembre 2020. Il rappelle la tenue des élections sénatoriales et de la journée de l'environnement du 19 septembre 2020. M. SAURIN rappelle également l'animation effectuée sur le marché par le cirque Pardi, tout en tenant compte des règles sanitaires.

**1/ DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET GENERAL**

Monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants sur le budget général :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-739115-020 : Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	0,00 €	721,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0,00 €</b>	<b>721,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-022-01 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00 €	2 095,18 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 095,18 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-857382-81 : CCAS	2 816,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 816,18 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 816,18 €</b>	<b>2 816,18 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-024-020 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	575 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 024 : Produits de cessions</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>575 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-1841-01 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	800 000,00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>800 000,00 €</b>
D-21318-2022-412 : 2022 REFECTION SOL SALLE DES SPORTS	0,00 €	6 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-2001-020 : 2001 INFORMATIQUE	0,00 €	410,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-2002-020 : 2002 SECURITE BATIMENTS	0,00 €	1 323,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 133,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2313-1723-213 : 1723 2ième GROUPE SCOLAIRE	0,00 €	216 867,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>216 867,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>225 000,00 €</b>	<b>575 000,00 €</b>	<b>800 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>225 000,00 €</b>		<b>225 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 27 voix pour** :

- **ACCEPTE** la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

**a) Autorisation d'emprunt à la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'école Thomas Pesquet**

Monsieur le Maire indique que la commune, du fait de la crise sanitaire, ne pourra encaisser sur l'année 2020 une importante recette provenant de la vente d'actifs immobiliers dans le lotissement ALMA ; la transaction ne pouvant se réaliser que durant l'année 2021. Le produit de la TAM s'avère également moins important que budgétisé.

Afin de compenser ces pertes de recettes sur l'année 2020, il propose la souscription d'un emprunt de 800 000 € qui est nécessaire pour boucler le financement de l'école Thomas Pesquet, principal investissement du budget 2020. La banque des territoires, sollicitée, vient de transmettre à la commune une offre très intéressante présentant les caractéristiques suivantes :

<b>Caractéristiques</b>	<b>PSPL</b>
<b>Enveloppe</b>	Edu Prêt
<b>Montant</b>	800 000 €
<b>Commission d'instruction</b>	480 €
<b>Phase d'amortissement</b>	
<b>Durée</b>	25 ans
<b>Index</b>	Livret A
<b>Marge fixe sur index</b>	0.60%
<b>Taux d'intérêt</b>	Livret A + 0.60%
<b>Périodicité</b>	Trimestrielle
<b>Profil d'amortissement</b>	Amortissement prioritaire
<b>Condition de remboursement anticipé volontaire</b>	Indemnité actuarielle
<b>Modalité de révision</b>	SR
<b>Taux de progression de l'amortissement</b>	0 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 27 voix pour** :

- **ACCEPTE** la souscription de l'emprunt précité auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et mandate le Maire pour signer tous les documents nécessaires à sa conclusion.

**2/ SUBVENTIONS MUNICIPALES – MODIFICATION DE LA REPARTITION**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux corrections sont à apporter au montant des subventions à verser, telles qu'elles ont été votées dans la dernière séance en date du 16 juin dernier.

- La subvention de la crèche, suite à une concertation avec la présidente de l'association la gérant, est proposée d'être portée de 67 520 € à 72 726 €.
- La participation au CBE 31 doit être portée de 15 360 € à 18 062.50 € du fait de l'augmentation de la population communale à 4250 habitants, chiffre servant de base au calcul de cette participation.

Le surcout de ces subventions est financé par ponction sur la ligne « provision pour subventions exceptionnelles », le montant global des subventions inscrit au budget, soit 151 000 €, restant inchangé. Le détail actualisé des subventions versées par la commune serait donc le suivant :

.../...

Association subventionnée	Montant	Notes
Associations sportives	12 572,00	Voir détail plus bas
Comité des fêtes	-	L'association renonce à sa subvention
Amicale des sapeurs pompiers	-	L'association renonce à sa subvention
Anciens Combattants	100,00	
Association sportive du collège	280,00	
Association chasse	200,00	
Association "Les Diablotins" (Crèche)	72 726,00	
Association Marie-Louise	400,00	
Club Quitterie du 3e âge	840,00	
Comité cantonal de la FNACA	150,00	
Comité de jumelage	500,00	
F.C.P.E.	416,00	
Atelier couture	1 000,00	Aide pour confection des masques
Loisirs Culturels du Village	735,00	
Corps et Graphie	1 750,00	
Petites Canailles	280,00	
La volière	315,00	
Coopérative scolaire maternelle	1 574,30	
Coopérative scolaire primaire	2 739,10	
Comité du Bassin d'Emploi	18 062,50	
Les Cools de musique	1 050,00	
Association "Des jeux à vous"	280,00	
Association Informatique Gratentour	300,00	
Association Philosophons	100,00	
Provision pour sub. Exceptionnelle	34 630,10	
<b>Total :</b>	<b>151 000,00</b>	

Détail assoc sportives	Montant
Aikido / Taichichuan	770
Badmington	651
Basket	2 331
Foot	1 176
Judo	1 505
Pétanque	1 323
Rugby	2 086
Tennis	2 730
<b>TOTAL :</b>	<b>12 572</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 27 voix pour** :

- **ACCEPTE** la modification de la répartition des subventions telle que présentée ci-dessus.

### 3/ MODIFICATION DE TARIFS MUNICIPAUX

#### a) **Droit de place pour le marché de plein vent**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au travail d'une commission d'élus menée par M. Verdelet, conseiller délégué à la vie économique, une douzaine de commerçants ambulants ont été démarchés et ont accepté de s'installer sur la place du village les samedi matin. Le premier marché de plein vent se tiendra le samedi 19 septembre 2020 et toute la communication municipale sera sollicitée pour en assurer la publicité auprès de la population.

Malgré tous les efforts des élus concernés, il n'a pas pu être trouvé tous les types de commerces que l'on serait en droit d'attendre, principalement un boucher. Pour favoriser la venue de nouveaux commerçants pour ce marché du samedi, il est proposé d'instaurer une gratuité exceptionnelle des droits de place pour les commerçants s'installant sur la place du village **entre le 19 septembre 2020 et le 19 septembre 2021**.

Il est à noter d'une part qu'il sera toujours demandé aux commerçants leur K Bis et une attestation d'assurance civile, et que d'autre part les droits de place sur la commune autre que sur la place du village restent maintenus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 27 voix pour**, approuve la gratuité du droit de place pour le marché de plein vent du samedi matin pour la période entre le 19 septembre 2020 et le 19 septembre 2021.

#### **b) Café municipal « L'Entrepotes » – Révision des tarifs**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil d'Exploitation du Café Municipal propose à la vente de nouveaux produits. Sous réserve de validation par ce dernier, il sera proposé d'inclure dans les produits la vente d'une pinte de bière (5 €) et d'un pichet de bière (10 €).

#### **Animations particulières :**

Formule 1 à 5 €.  
Formule 2 à 6 €.  
Formule 3 à 7 €.  
Formule 4 à 9 €.  
Formule 5 à 10 €.  
Formule 6 à 12 €.  
Formule 7 à 15 €.

#### **Boissons :**

Verre de vin : 3.00 €	Bouteille de vin : 14,00 €
Bouteille de cidre : 7.00 €	Bouteille de blanquette : 18,00 €
Bouteille de Champagne : 30.00 €	Café expresso : 1.20 €
Bière, bouteille : 4.00 €	Café, décaféiné : 1.30 €
Bière, demi : 2.70 €	Café au lait : 2.00 €
Picon bière : 3.20 €	Chocolat chaud : 2.00 €
Pinte de bière : 5 €	Chocolat viennois : 2.50 €
Pichet de bière : 10 €	Lait chaud : 1.60 €
Communard / Kir : 3.50 €	Cappuccino : 2.50 €
Soda : 2.70 €	Thé : 2.50 €
Jus de fruit : 3.00 €	
Diabolo : 1.50 €	
Sirop : 1.00 €	

#### **Petite restauration :**

Croque-Monsieur simple (jambon blanc-fromage) : 3.20 €  
Croque-Monsieur, autre : 4.00 €  
Sandwich : 3.00 €  
Assiette Tapas, charcuterie : 5.00 €  
Assiette fromage : 5.00 €  
Assiette mixte : 8.00 €  
Tartine Bruschetta : 5.50 €  
Part de gâteau (fait maison) : 3.50 €  
Mini-viennoiseries : 0, 80 €  
Glace (cat 1) : 1.20 €  
Glace (cat 2) : 3.00 €  
Glace (cat 3) : 3.50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 27 voix pour**, valide les nouveaux tarifs proposés.

#### **4/ AUTORISATION DE SIGNATURE AU MAIRE – CONVENTION PARTAGE TAM 2020**

Comme précisé au point n°1 de l'ordre du jour, Toulouse-Métropole collecte des services fiscaux la Taxe d'Aménagement Majorée de la commune de Gratentour, dont le taux a été fixé en 2016 à 12 % (16 % pour les constructions riveraines de la cote de Mance). La part revenant à Toulouse-Métropole est de 5 %, celle à Gratentour étant de 7 %.

.../...

Toulouse-Métropole nous propose un partage qui se monte à 69 327 € sur les quelques 118 846.29 € de taxes que les services fiscaux lui ont reversé entre mars 2019 et mars 2020.

En conséquence, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à délibérer sur deux points.

- Tout d'abord, à valider ce partage par délibération pour obtenir le versement de ce produit de TAM
- D'autre part, de lui accorder délégation permanente pour valider les futures conventions de partage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 27 voix pour** :

- valide le partage du produit de la TAM comme précité ci-dessus ;
- accorde une délégation permanente à son Maire pour valider les futures conventions de partage de TAM qui seraient à intervenir entre Toulouse-Métropole et la commune de Gratentour.

#### **5/ DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSPORTS A CHARGES (CLETC)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner un représentant de la commune pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Transports à Charges (CLETC).

Après déroulement de la procédure de vote conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales est élu :

- **Monsieur Patrick DELPECH.**

Entendu les résultats de scrutin et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 27 voix pour** :

- MANDATE Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

#### **6/ DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A L'AGENCE D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT TOULOUSE AIRE METROPOLITAINE (AUAT)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner un représentant de la commune pour siéger à l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse aire métropolitaine (AUAT).

Après déroulement de la procédure de vote conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales est élu :

- **Monsieur Dominique AGOSTI.**

Entendu les résultats de scrutin et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 27 voix pour** :

- MANDATE Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

#### **7/ DESIGNATION DE DELEGUES DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE HAUTE-GARONNE ENVIRONNEMENT**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner deux délégués de la commune pour siéger au Syndicat Mixte Haute-Garonne Environnement.

.../...

Après déroulement de la procédure de vote conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales est élu :

Délégué Titulaire

Délégué Suppléant

- **Mme Jeanine NEVETON-SANTAELLA**

- **M. CAMBOU**

Entendu les résultats de scrutin et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 27 voix pour** :

- MANDATE Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

#### **8/ DESIGNATION D'UN DELEGUE DE LA COMMUNE AU COMITE DE BASSIN D'EMPLOI NORD 31 (CBE)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner un représentant de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'association du Comité de Bassin d'Emploi Nord 31 (CBE).

Après déroulement de la procédure de vote conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales est élu déléguée :

**- Mme Claudine ESTEVEZ**

Entendu les résultats de scrutin et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 27 voix pour** :

- MANDATE Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

#### **9/ DENOMINATION DE RUES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de choisir un nom de rues sur plusieurs nouvelles voies publiques. L'assemblée, auquel sont soumises les différentes propositions délibère comme suit :

- **par 27 voix pour**, il est décidé de nommer la voie de l'opération du promoteur Carrère, comprenant 35 logements sur une rue naissant au 23 de l'avenue de Toulouse, « **rue des Frères Lumière** »,
- pour l'opération du promoteur ADN, 17 logements naissant au 19 route de Labastide Saint Sernin, il est décidé de se prononcer sur les deux propositions issues du Conseil Municipal Junior, à savoir rue Lucie Aubrac ou rue Simone Veil. **Par 25 voix pour contre 2 pour la proposition concurrente**, le conseil municipal décide de nommer cette voie « **rue Lucie Aubrac** ».
- une précédente délibération nommait la rue Luc Hoffmann. **Par 27 voix pour**, le conseil municipal décide de préciser sa dénomination en « **impasse Luc Hoffmann** ».

#### **10/ AVENANT N° 4 A LA CONVENTION PUP DE L'OPERATION CARRERE AU 23 AVENUE DE TOULOUSE**

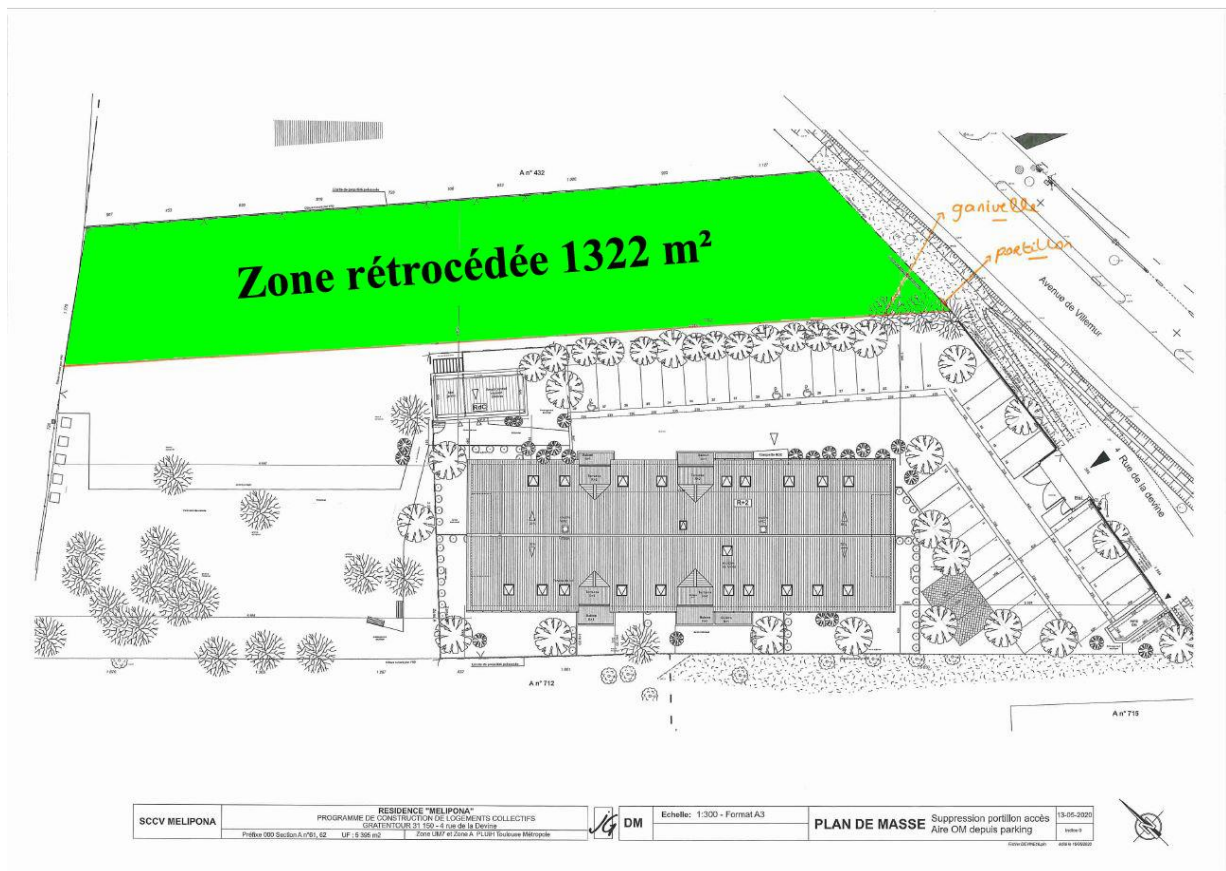
Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un avenant précisant les nouvelles obligations de financement du promoteur est à ratifier, ainsi que la convention de reversement associée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 27 voix pour**, autorise son Maire à ratifier l'avenant n° 4 à la convention PUP de l'opération Carrère.

.../...

## 11/ ACCEPTATION DE RETROCESSION D'UNE PARCELLE – PROJET MELIPONA DE NOVILIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le promoteur NOVILIS, dans le cadre de son projet de résidence Melipona situé rue de la Devine et avenue de Villemur, propose de rétrocéder à la commune pour l'euro symbolique une parcelle de 1 322 m<sup>2</sup> classée en zone agricole servant de jardins partagés, conformément au plan ci-dessous.



En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter cette cession.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 27 voix pour**, autorise son Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la rétrocession de cette parcelle.

## 12/ DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de renouveler les membres du Comité Technique de la commune suite aux élections municipales. Ce comité, qui comporte des représentants du personnel, est consulté pour chaque réorganisation des services municipaux.

Il est donc proposé de maintenir sa composition en parité à trois (3) représentants du conseil municipal et trois (3) représentants du personnel.

D'autre part, Monsieur le Maire propose d'y désigner lui-même et ses adjoints dont la délégation les amène à avoir le plus de personnel sous leur autorité, à savoir M. AGOSTI (1<sup>er</sup> adjoint au Maire, services techniques) et Mme DEMAISON (4<sup>ème</sup> adjointe au Maire, affaires scolaires et périscolaire). Trois suppléants pour les délégués titulaires doivent être également désignés.

.../...



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 27 voix pour**, décide de désigner les membres suivants :

Délégués Titulaires

- M. Patrick DELPECH
- M. Dominique AGOSTI
- Mme DEMAISON

Délégués Suppléants

- Mme Claudine ESTEVEZ
- M. Benjamin LENORMAND
- Mme Nathalie RAYNAUD

**13/ DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**a) Demande de subvention au Conseil Départemental de Haute-Garonne pour l'ameublement du Groupe Scolaire Thomas Pesquet**

Monsieur le Maire rappelle que le groupe scolaire Thomas Pesquet vient de s'ouvrir aux élèves lors de la récente rentrée scolaire. Il comporte quatre (4) classes, dont trois (3) transférées du groupe scolaire Maurice Saquer qui était en situation de saturation, plus une classe nouvelle correspondant à une hausse de la population scolaire.

L'éventualité d'une création de classe supplémentaire avait bien été envisagée dans le contrat de territoire 2016-2020 signé avec le Conseil Départemental, sous le nom « création d'une 13<sup>ème</sup> classe école primaire et centre de loisirs » ainsi que « mobilier d'une 13<sup>ème</sup> classe ».

Etant donné que la création de cette classe est maintenant effective, M. le Maire propose de réclamer au Conseil Départemental la subvention correspondante, en se basant sur l'état des factures suivantes réglées par la commune pour l'ameublement du Groupe Pesquet. Cette liste comporte du mobilier scolaire, des postes informatique destinés aux enfants, un copieur multifonction qui fait notamment office d'imprimante pour les élèves, ainsi que du matériel de ménage (auto-laveuse, aspirateurs, sèche-linge) et divers agencements nécessaires au fonctionnement du nouveau groupe scolaire, étant précisé que le matériel informatique administratif a été retiré de la liste. Tous ces achats classés dans l'opération 2007 « Ameublement scolaire » du budget 2020.

Le total des achats de monte à 46 203.41 € TTC, soit 38 502.84 € HT. Le détail en est le suivant :

Opération	Compte	Bordereau	Pièce	Objet	Tiers	Montant TTC
2007	2183	191	1015	6 PC d'occasion pour groupe Pesquet	Mediaclic Pro Toulouse	1 764,00
2007	2183	191	1015	Copieur multifonction (imprimante) groupe Pesquet	SAS Ricoh	4 416,00
2007	2184	0	0	Matériel de classe groupe Pesquet	SA Bureau Vallée	496,50
2007	2184	175	899	Matériel pour dortoir groupe Pesquet	SA Wesco	2 543,42
2007	2184	0	0	Bancs et corbeilles groupe Pesquet	SARL BP Urbain	2 634,00
2007	2184	191	1018	Banquettes pour ALAE groupe Pesquet	SA Manutan collectivités	798,31
2007	2184	191	1019	Mobilier groupe Pesquet	SAS Magequip	6 290,52
2007	2188	106	544	150 plateaux inox pour Cantine Pesquet	SAS Stellinox	2 239,20
2007	2188	0	0	Vidéophone porte d'entrée du groupe Pesquet	SARL Ego Electricité générale d'occ	5 347,20
2007	2188	132	659	Frigo et Micro-onde pour groupe Pesquet	SA Conforama	1 034,94
2007	2188	0	0	Matériel, draisiennne, ballons pour groupe Pesquet	SAS Casal sports	511,98
2007	2188	153	758	Matériel pour cantine groupe Pesquet	SA Henri Julien	6 523,01
2007	2188	0	0	Matériel de ménage groupe Pesquet	SAS Sodiscol	190,74
2007	2188	160	814	Seche-linge pour groupe Pesquet	SA Conforama	247,99
2007	2188	0	0	Vitrine extérieure groupe Pesquet	SARL BP Urbain	1 524,00
2007	2188	0	0	Autolaveuses batteries Rolly groupe Pesquet	SAS Sodiscol	3 388,66
2007	2188	0	0	Tapis pour entrées groupe Pesquet	SAS Sodiscol	1 753,92
2007	2188	0	0	Aspirateurs Taski pour groupe Pesquet	SAS Sodiscol	228,96
2007	2188	191	1021	Matériel de ménage groupe Pesquet	SAS Sodiscol	1 805,60
2007	2188	191	1022	Matériel de ménage groupe Pesquet	SAS Sodiscol	2 464,46
					Total TTC	46 203,41
					Total HT	38 502,84

.../...



Entendu les résultats de scrutin et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 27 voix pour** :

- SOLLICITE du Conseil Départemental une subvention pour l'achat de mobilier scolaire conformément à la liste présentée ci-dessus,
- MANDATE Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

**b) Demande de subvention au Conseil Départemental de Haute-Garonne pour l'équipement des services techniques**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°2020/17 du 12 mars dernier, dans laquelle le conseil municipal sollicitait une subvention du Conseil Départemental pour l'équipement des services techniques à hauteur de 29 000 €, correspondant au montant budgétisé sur le BP 2020. Il se trouve que la crise sanitaire a quelque peu modifié les achats prévus et Monsieur le Maire propose d'affiner la délibération précitée en y faisant figurer le matériel suivant, totalisant une somme de 23 021.77 € HT :

Opération	Compte	Bordereau	Pièce	Objet	Tiers	Montant TTC
2006	2182	106	541	Tracteur Mc Cormick GM 55	Cravero motoculture SARL	21 000,00
2006	2188	106	543	Outillage service technique	SAS Maisagri	1 061,52
2006	2188	132	658	Motobobineuse ISEKI SA 250	Cravero motoculture SARL	1 260,00
2006	2188	151	754	Outillage service technique	SA Legallais	3 614,60
2006	2188	0	0	Elagueuse et Souffleur STIHL	Cravero motoculture SARL	690,00
					Total TTC :	<b>27 626,12</b>
					Total HT :	23 021,77

Entendu les résultats de scrutin et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 27 voix pour**, sollicite du Conseil Départemental une subvention pour l'achat d'équipement technique conformément à la liste présentée ci-dessus et Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives correspondantes.

**14/ TRAVAUX SDEHG – REALISATION D'UN ECLAIRAGE PUBLIC DU PIETONNIER RUE DE FONTGAUZY**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 10 juin dernier concernant la réalisation d'un éclairage public du piétonnier rue de Fontgauzy, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération (1AS252) comprenant :

- création d'un réseau d'éclairage public enterré entre les luminaires n° 390 et 860 existants constitué d'un conducteur de type U1000RO2V 2x10 mm<sup>2</sup> Cuivre + câblette 25 mm<sup>2</sup>,
- mise en place de quatre (4) ensembles chacun équipés d'un mât cylindro-conique hauteur quatre (4) mètres, supportant une lanterne équipée d'une lampe de LED, puissance 32 W Bi-puissance.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune **pour la partie électricité et éclairage** se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG)	3 898 €
• Part SDEHG	15 840 €
• <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>5 012 €</b>
Total	<b>24 750 €</b>

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

.../...

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 27 voix pour**, approuve l'Avant-Projet Sommaire présenté et :

- décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GRATENTOUR**

**SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 15 septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de GRATENTOUR, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick DELPECH, Maire.

**PRÉSENTS** : MM. AGOSTI. BACALERIE. CAMBOU. DA COSTA. DAUMONT. DELPECH. GUITARD. LENORMAND. MANHES. ROUSSEL. SAURIN. VERDELET. VILA. Mmes CASTAING. CHAY. DEMAISON. DUCHAYNE. ESTEVEZ. MARGUERES. MICHAUD. NEVETON-SANTAELLA. RAYNAL. RAYNAUD.

**ABSENTS ET EXCUSES** : M. ZEPHIR (Pouvoir à M. AGOSTI). Mmes CANTALOUBE (pouvoir à Mme ESTEVEZ). FORT-POUJOL (pouvoir à M. GUITARD). POUJADE (pouvoir à M. DELPECH).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme CASTAING

**Délibération n° 2020/67 « Environnement »**

**Objet** : Convention en énergie partagée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 27 voix pour**, donne un accord de principe sur la convention en énergie partagée.

Pour extrait conforme  
au registre  
sont les signatures.

Ainsi fait et délibéré  
les jour, mois et an  
que dessus.

Fait à Gratenour,  
le 16 septembre 2020.

Le Maire,

Patrick DELPECH

NOMBRE DE VOTANTS		
EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
27	23	27
DATE DE CONVOCATION		
9 septembre 2020		
DATE D'AFFICHAGE		
9 septembre 2020		

Acte rendu exécutoire après :

- dépôt en préfecture ;
- publication ou notification le 16/09/20

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GRATENTOUR**

**SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 15 septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de GRATENTOUR, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick DELPECH, Maire.

**PRÉSENTS** : MM. AGOSTI. BACALERIE. CAMBOU. DA COSTA. DAUMONT. DELPECH. GUITARD. LENORMAND. MANHES. ROUSSEL. SAURIN. VERDELET. VILA. Mmes CASTAING. CHAY. DEMAISON. DUCHAYNE. ESTEVEZ. MARGUERES. MICHAUD. NEVETON-SANTAELLA. RAYNAL. RAYNAUD.

**ABSENTS ET EXCUSES** : M. ZEPHIR (Pouvoir à M. AGOSTI). Mmes CANTALOUBE (pouvoir à Mme ESTEVEZ). FORT-POUJOL (pouvoir à M. GUITARD). POUJADE (pouvoir à M. DELPECH).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme CASTAING

**Délibération n° 2020/68 « Institution et vie politique »**

**Objet** : Désignation de délégués de la commune au Syndicat Mixte Haute-Garonne Environnement

- Faisant suite à une erreur matérielle, la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2020/59 du 15 septembre 2020 -

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner deux délégués de la commune pour siéger au Syndicat Mixte Haute-Garonne Environnement.

Après déroulement de la procédure de vote conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales est élu :

Délégué Titulaire

Délégué Suppléant

- Mme Jeanine NEVETON-SANTAELLA

- M. CAMBOU

Entendu les résultats de scrutin et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 27 voix pour** :

- MANDATE Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme  
au registre  
sont les signatures.

Ainsi fait et délibéré  
les jour, mois et an  
que dessus.

Fait à Gratenour,  
le 18 septembre 2020.

Le Maire,

Patrick DELPECH

NOMBRE DE VOTANTS		
EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
27	23	27
DATE DE CONVOCATION		
9 septembre 2020		
DATE D'AFFICHAGE		
9 septembre 2020		

Acte rendu exécutoire après :

- dépôt en préfecture ;
- publication ou notification le 18/09/20

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GRATENTOUR**

**SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 15 septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de GRATENTOUR, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick DELPECH, Maire.

**PRÉSENTS** : MM. AGOSTI. BACALERIE. CAMBOU. DA COSTA. DAUMONT. DELPECH. GUITARD. LENORMAND. MANHES. ROUSSEL. SAURIN. VERDELET. VILA. Mmes CASTAING. CHAY. DEMAISON. DUCHAYNE. ESTEVEZ. MARGUERES. MICHAUD. NEVETON-SANTAELLA. RAYNAL. RAYNAUD.

**ABSENTS ET EXCUSES** : M. ZEPHIR (Pouvoir à M. AGOSTI). Mmes CANTALOUBE (pouvoir à Mme ESTEVEZ). FORT-POUJOL (pouvoir à M. GUITARD). POUJADE (pouvoir à M. DELPECH).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme CASTAING

**Délibération n° 2020/69 « Finances »**

**Objet** : Demande de subvention au Conseil Départemental de Haute-Garonne pour l'ameublement du Groupe Scolaire Thomas Pesquet

Monsieur le Maire rappelle que le groupe scolaire Thomas Pesquet vient de s'ouvrir aux élèves lors de la récente rentrée scolaire. Il comporte 4 classes, dont 3 transférées du groupe scolaire Maurice Saquer qui était en situation de saturation, plus une classe nouvelle correspondant à une hausse de la population scolaire.

L'éventualité d'une création de classe supplémentaire avait bien été envisagée dans le contrat de territoire 2016-2020 signé avec le Conseil Départemental, sous le nom « création d'une 13<sup>e</sup> classe école primaire et centre de loisirs » ainsi que « mobilier d'une 13<sup>e</sup> classe ».

Etant donné que la création de cette classe est maintenant effective, M. le Maire propose de réclamer au Conseil Départemental la subvention correspondante, en se basant sur l'état des factures suivantes réglées par la commune pour l'ameublement du Groupe Pesquet. Cette liste comporte du mobilier scolaire, des postes informatique destinés aux enfants, un copieur multifonction qui fait notamment office d'imprimante pour les élèves, ainsi que du matériel de ménage (autolaveuse, aspirateurs, sèche-linge) et divers agencements nécessaires au fonctionnement du nouveau groupe scolaire, étant précisé que le matériel informatique administratif a été retiré de la liste. Tous ces achats classés dans l'opération 2007 « Ameublement scolaire » du budget 2020.

Le total des achats de monte à 46 203.41 € TTC, soit 38 502.84 € HT. Le détail en est le suivant :

NOMBRE DE VOTANTS		
EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
27	23	27
DATE DE CONVOCAATION		
9 septembre 2020		
DATE D'AFFICHAGE		
9 septembre 2020		

Acte rendu exécutoire après :

- dépôt en préfecture ;
- publication ou notification le 18/09/20

Opération	Compte	Bordereau	Pièce	Objet	Tiers	Montant TTC
2007	2183	191	1015	6 PC d'occasion pour groupe Pesquet	Mediaclic Pro Toulouse	1 764,00
2007	2183	191	1015	Copieur multifonction (imprimante) groupe Pesquet	SAS Ricoh	4 416,00
2007	2184	0	0	Matériel de classe groupe Pesquet	SA Bureau Vallée	496,50
2007	2184	175	899	Matériel pour dortoir groupe Pesquet	SA Wesco	2 543,42
2007	2184	0	0	Bancs et corbeilles groupe Pesquet	SARL BP Urbain	2 634,00
2007	2184	191	1018	Banquettes pour ALAE groupe Pesquet	SA Manutan collectivités	798,31
2007	2184	191	1019	Mobilier groupe Pesquet	SAS Magequip	6 290,52
2007	2188	106	544	150 plateaux inox pour Cantine Pesquet	SAS Stellinox	2 239,20
2007	2188	0	0	Vidéophone porte d'entrée du groupe Pesquet	SARL Ego Electricité générale d'occ	5 347,20
2007	2188	132	659	Frigo et Micro-onde pour groupe Pesquet	SA Conforama	1 034,94
2007	2188	0	0	Matériel, draisienne, ballons pour groupe Pesquet	SAS Casal sports	511,98
2007	2188	153	758	Matériel pour cantine groupe Pesquet	SA Henri Julien	6 523,01
2007	2188	0	0	Matériel de ménage groupe Pesquet	SAS Sodiscol	190,74
2007	2188	160	814	Seche-linge pour groupe Pesquet	SA Conforama	247,99
2007	2188	0	0	Vitrine extérieure groupe Pesquet	SARL BP Urbain	1 524,00
2007	2188	0	0	Autolaveuses batteries Rolly groupe Pesquet	SAS Sodiscol	3 388,66
2007	2188	0	0	Tapis pour entrées groupe Pesquet	SAS Sodiscol	1 753,92
2007	2188	0	0	Aspirateurs Taski pour groupe Pesquet	SAS Sodiscol	228,96
2007	2188	191	1021	Matériel de ménage groupe Pesquet	SAS Sodiscol	1 805,60
2007	2188	191	1022	Matériel de ménage groupe Pesquet	SAS Sodiscol	2 464,46
					Total TTC	46 203,41
					Total HT	38 502,84

Entendu les résultats de scrutin et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 27 voix pour** :

- SOLLICITE du Conseil Départemental une subvention pour l'achat de mobilier scolaire conformément à la liste présentée ci-dessus
- MANDATE Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme  
au registre  
sont les signatures.

Ainsi fait et délibéré  
les jour, mois et an  
que dessus.

Fait à Gratentour,  
le 18 septembre 2020.

Le Maire,

Patrick DELPECH

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GRATENTOUR**

**SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 15 septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de GRATENTOUR, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick DELPECH, Maire.

**PRÉSENTS** : MM. AGOSTI. BACALERIE. CAMBOU. DA COSTA. DAUMONT. DELPECH. GUITARD. LENORMAND. MANHES. ROUSSEL. SAURIN. VERDELET. VILA. Mmes CASTAING. CHAY. DEMAISON. DUCHAYNE. ESTEVEZ. MARGUERES. MICHAUD. NEVETON-SANTAELLA. RAYNAL. RAYNAUD.

**ABSENTS ET EXCUSES** : M. ZEPHIR (Pouvoir à M. AGOSTI). Mmes CANTALOUBE (pouvoir à Mme ESTEVEZ). FORT-POUJOL (pouvoir à M. GUITARD). POUJADE (pouvoir à M. DELPECH).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme CASTAING

Délibération n° 2020/70 « Finances »

**Objet** : Demande de subvention au Conseil Départemental de Haute-Garonne pour l'équipement des services techniques

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers la délibération n°2020/17 du 12 mars dernier, dans laquelle le Conseil sollicitait une subvention du Conseil Départemental pour l'équipement des services techniques à hauteur de 29 000 €, correspondant au montant budgétisé sur le BP 2020. Il se trouve que la crise sanitaire a quelque peu modifié les achats prévus et M. le Maire propose d'affiner la délibération précitée en y faisant figurer le matériel suivant, totalisant une somme de 23 021.77 € HT :

Opération	Compte	Bordereau	Pièce	Objet	Tiers	Montant TTC
2006	2182	106	541	Tracteur Mc Cormick GM 55	Cravero motoculture SARL	21 000,00
2006	2188	106	543	Outillage service technique	SAS Maisagri	1 061,52
2006	2188	132	658	Motobobineuse ISEKI SA 250	Cravero motoculture SARL	1 260,00
2006	2188	151	754	Outillage service technique	SA Legallais	3 614,60
2006	2188	0	0	Elagueuse et Souffleur STIHL	Cravero motoculture SARL	690,00
					Total TTC :	<b>27 626,12</b>
					Total HT :	23 021,77

Entendu les résultats de scrutin et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 27 voix pour**, sollicite du Conseil Départemental une subvention pour l'achat d'équipement technique conformément à la liste présentée ci-dessus et Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives correspondantes.